

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS/SECTEUR
MARCHES PUBLICS

DEC2020_ 0116

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2019/019 RELATIF A LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY DE NOISIEL - LOT N°2 CLOS COUVERT

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 4, 32 et 42-2°, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 12, 27 et 34-I-1°b), ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2020_0064 du Conseil Municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision N°DEC2019_0076 du 16 mai 2019 portant conclusion avec le groupement conjoint constitué du mandataire solidaire ECOLOGGIA BATIMENT, sis 9 rue des Gravots 88440 NOMEXY, et du cotraitant ENTREPRISE MIROITERIE DE SARCELLES, sise ZI Sézac 05 rue Descartes 95330 DOMONT, du marché public de travaux n°2019/019 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°2 : clos couvert, pour un montant de 1 478 098,85 € TTC pour l'offre de base et 5 192,10 € TTC pour la variante 1 « Menuiserie aluminium »,

CONSIDÉRANT d'une part la nécessité de réaliser des prestations supplémentaires afin d'assurer la stabilité des acrotères, et d'autre part les frais supplémentaires engendrés par la location de la base vie durant l'ajournement de chantier suite aux événements liés à la Covid 19, il convient d'entériner ces modifications du marché par voie d'avenant,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats «Travaux» et de l'opération « Reconstruction Ecole Jules Ferry », dont la valeur ne dépasse pas 5 548 000 € H.T.,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec le groupement conjoint constitué du mandataire solidaire ECOLOGGIA BATIMENT, sis 9 rue des Gravots 88440 NOMEXY, et du cotraitant ENTREPRISE MIROITERIE DE SARCELLES, sise ZI Sézac 05 rue Descartes 95330 DOMONT, l'avenant n°1 au marché public de travaux n°2019/019 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire

1/2



VILLE DE NOISIEL

0116

Suite de la décision DEC2020_

Portant « CONCLUSION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2019/019 RELATIF A LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY DE NOISIEL - LOT N°2 CLOS COUVERT »

Jules Ferry - Lot n°2 : clos couvert, pour un montant de 19 555,89 € HT soit 23 467,07 € TTC.

ARTICLE 2: Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal en AP/CP n°2016.02 « Reconstruction Ecole Jules Ferry »

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 30/07/2020



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 30 JUIL. 2020
Affiché en Mairie le 30 JUIL. 2020
Publié au RAA le 30 JUIL. 2020
~~Notifié le~~

2/2

